

PROVINCE DE QUEBEC

MRC MONTMAGNY

SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 juin 2022, à la salle des Bâtitseurs du Centre de la Volière à 19h00.

Sont présent :

Madame la conseillère Edith Rousseau, les conseillers messieurs Yvon Roy, Pierre Larouche, Simon Nadeau, Michel Rousseau, Luc Vézina.

Séance formant quorum sous la présidence de M. Pierre Gariépy, maire.

Madame Sylvie Dorval directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

01. Ouverture de la séance ordinaire du Conseil.

Monsieur Pierre Gariépy ouvre la séance à 19h04.

02. Adoption de l'ordre du jour

2022-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois de mai 2022
 - a. Suivi au procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Bibliothèque municipale – abolition des frais de retard
6. Résolution 2022-05-06 – Terre municipale – autorisation de cultiver les terres cultivables :
 - a. Modification de la Résolution 2022-05-06
7. Aide financière – musée de L'Isle-aux-Grues
8. Demande d'autorisation de construction – toit permanent sur jeu de pétanque
9. Désignation de fonctionnaire désigné – inspectrice municipale et adjointe
10. Affaire courante
 - a. Tonte de gazon
 - b. Octroi d'un contrat
11. Suivi des dossiers :
 - a. Accès au fleuve
 - b. Érosion des berges chemin des Battures
 - c. Bloc sanitaire
 - d. Garage municipale
 - e. Exposition mi-carême
12. Varia
13. Période de question
14. Levée de la séance.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit accepté, que le point 12 *Varia* reste ouvert.

ADOPTÉE.

03. Adoption du procès-verbal du mois de mai 2022

2022-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseils a reçu et pris connaissance du procès-verbal du mois de mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Larouche

APPUYÉ PAR monsieur Michel Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 mai 2022 à 19h, soit accepté tel que présenté.

Suivi au procès-verbal

Monsieur le maire Pierre Gariépy exerce son droit de veto en vertu de l'article 142 du Code municipale pour la résolution 2022-05-06.

ADOPTÉE.

04. Présentation et adoption des comptes

2022-06-03 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes pour le mois de juin 2022, préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, est remise aux membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes du mois de juin 2022 soit approuvée pour un montant de **52 169,08\$**

ADOPTÉE.

05. Bibliothèque municipale – abolition des frais de retard

2022-06-04 **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ABOLITION DES FRAIS DE RETARD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues facture actuellement des frais de retard pour tous les livres rapportés à l'extérieur du délai prévu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie de Réseau BIBLIO de la Capitale-National et de la Chaudière-Appalaches et que ce dernier recommande l'abolition des frais de retard;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine de L'Isle-aux-Grues abolisse les frais de retard pour les retours de livres;

QUE la municipalité exclut de cette annulation tous les frais reliés aux livres perdus ou endommagés.

ADOPTÉE.

06. Résolution 2022-05-06 – Terre municipale – autorisation de cultiver les terres cultivables

a. Modification de la Résolution 2022-05-06

2022-06-05 **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2022-05-06**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues désire modifier la résolution 2022-05-06 pour que celle-ci soit plus précise et conforme ;

CONSIDÉRANT que la résolution 2022-05-06 sera remplacé par la résolution 2022-06-05 suivante :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut selon l'article 91 de la loi sur les compétences municipales, peut accordée une aide dans les matières suivantes :

- 1° l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;
- 2° la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;
- 3° l'exploitation d'un établissement de santé;
- 4° l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues possède des terres de nature agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme la Marée blanche, production laitière, exploité par monsieur Mathieu Gagnon n'a pas de terre agricole pour pourvoir à ses besoins en fourrage;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gagnon s'approvisionne auprès des producteurs locaux et achète leur surplus de production;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Gagnon a fait une demande auprès de la municipalité pour cultiver et implanter des cultures fourragères ou autres;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 4 ans est nécessaire pour l'implantation d'une culture de type fourragère;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR monsieur Michel Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise monsieur Mathieu Gagnon exploitant de la ferme la *Marée blanche* à cultiver ses terres;

QUE cette autorisation et entente d'une durée de 4 ans (2022-2025) soit renouvelée, avec l'approbation du Conseil, annuellement après ce délai de 4 ans.

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues n'engage aucune charge monétaire à monsieur Gagnon pour la culture de ses terres;

ADOPTÉE.

7. Aide financière – musée de L'Isle-aux-Grues

2022-06-06 **AIDE FINANCIÈRE – MUSÉE DE L'ISLE-AUX-GRUES**

CONSIDÉRANT QUE le musée de L'Isle-aux-Grues a fait parvenir une demande d'aide financière de 250,00\$ pour la saison 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, octroi à chaque année, une aide financière au musée de L'Isle-aux-Grues, organisme à but non lucratif ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR madame Édith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité accorde un montant de 250.00\$ et ajoute un drapeau de la municipalité à la demande reçue du musée de l'Isle-aux-Grues.

ADOPTÉE.

8. Demande d'autorisation de construction – toit permanent sur jeu de pétanque

2022-06-07 **DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION – TOIT PERMANENT SUR JEU DE PÉTANQUE**

CONSÉDÉRANT QUE dans le cadre d'une aide financière du programme Nouveaux-Horizons, pour la construction d'un toit permanent sur le jeu de pétanque a été accordée à la FADOQ.

CONSIDÉRANT QUE le jeu de pétanque est situé sur le terrain appartenant à la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir un permis de construction et effectuer la construction du toit, l'autorisation de la municipalité est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise, sur son terrain, la construction d'un toit permanent sur le jeu de pétanque.

ADOPTÉE.

9. Désignation de fonctionnaire désigné – inspectrice municipale et adjointe

2022-06-08 **DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – INSPECTRICE MUNICIPALE ET ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les ressources engagées par la MRC affectées à titre d'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme à la MRC de Montmagny, sont mandatés pour offrir un service d'inspection concernant l'émission des permis et certificats à l'égard des règlements d'urbanisme prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection pour des municipalités du sud du territoire selon l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité nomme madame Aminata Ongoiba, à titre d'inspectrice municipale et fonctionnaire désignée de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues.

QUE madame Valérie Gagné soit nommé inspectrice municipale adjointe ;

QUE mesdames Aminata Ongoiba et Valérie Gagné soient autorisées à appliquer les règlements d'urbanisme prévus à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à délivrer les permis et certificats relatifs audit règlements d'urbanisme ainsi qu'à

l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;

QUE mesdames Aminata Ongoiba et Valérie Gagné soient autorisées à appliquer les règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Montmagny dont elles en ont la responsabilité ;

QUE mesdames Aminata Ongoiba et Valérie Gagné soient autorisées à appliquer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont elles en ont la responsabilité ;

QUE mesdames Aminata Ongoiba et Valérie Gagné soient autorisées à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

QUE mesdames Aminata Ongoiba et Valérie Gagné soient autorisées à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont elles ont charge d'application;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montmagny ;

ADOPTÉE.

10. Affaires courantes :

a. Tonte de gazon : M. le maire Gariépy demande aux citoyens de respecter le règlement sur la nuisance et de faire preuve de civisme pour la tonte de gazon.

b. Octroi d'un contrat à construction Papineau pour changer des tuiles de plafond dans la salle des Bâtisseurs au montant de 440,00\$ avant taxes.

11. Suivi aux dossiers :

a. Accès au fleuve : des travaux d'enrochement sont prévus pour ériger un mur de pierre, en attente de soumission;

b. Érosion des berges chemin des Battures : le dossier suit son cours pour trouver une solution au criant problème;

c. Bloc sanitaire : toujours en attente d'un deuxième soumissionnaire pour la fosse septique;

d. Garage municipale : le plan et devis technique est réalisé; en attente pour plan d'implantations;

e. Exposition mi-carême : dossier avance bien, porte ouverte à venir.

12. Varia

a. Coupe d'herbe des bords de chemin, routes de la municipalité : un publipostage sera fait pour recruter un entrepreneur pour prendre la relève de M. Clément.

13. Période de question

14. Levée de la séance

2022-06-09 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR madame Édith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du Conseil soit levée à 19h 36, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE.

Pierre Gariépy, maire

Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière